

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET SECURITE SUR  
SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE  
Doc. Assembly/AU/6(XV)**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du Rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique;
2. **RAPPELLE** la Déclaration de Tripoli sur l'élimination des conflits et la promotion durable de la paix en Afrique [Assembly/PS/Decl. (1)] et le Plan d'action [SP/Assembly/PS/MAP], adoptés lors de sa session spéciale sur l'Examen et le règlement de conflits en Afrique, tenue à Tripoli (Libye), le 31 août 2009. La Conférence **RÉITÈRE** la nécessité d'un suivi efficace et de la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Plan d'action ;
3. **SE FÉLICITE** des efforts déployés par l'UA et les Communautés économiques régionales/ Mécanismes régionaux (CER/MR) pour la prévention, la gestion et le règlement de conflits, avec l'assistance de la communauté internationale, en vue de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, en particulier le Système continental d'alerte rapide et la Force africaine en attente (FAA). A cet égard, la Conférence **PREND NOTE** de l'importance de l'exercice AMANI AFRICA, prévu en octobre 2010, pour tester la capacité opérationnelle de la FAA. La Conférence **LANCE UN APPEL** pour un soutien continu aux centres d'excellence du continent spécialisés dans la résolution des conflits et le maintien de la paix;
4. **SE FÉLICITE ÉGALEMENT** des efforts déployés dans le domaine de la prévention et du règlement de conflits, ainsi que de la consolidation de la paix, là où elle a été réalisée, et **INVITE** toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour accélérer la réalisation de l'objectif d'une Afrique débarrassée du fléau des conflits;
5. **RÉITÈRE SA PRÉOCCUPATION** devant l'impasse persistante dans le processus visant à restaurer l'ordre constitutionnel à Madagascar, en raison essentiellement du refus des autorités *de facto* de coopérer avec l'UA et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en vue de la mise en œuvre des Accords de Maputo du 6 août 2009 et de l'Acte additionnel d'Addis-Abéba du 6 novembre 2009. La Conférence **ENCOURAGE** le Médiateur de la SADC, l'ancien Président Joachim Chissano, à poursuivre et à intensifier ses consultations avec les parties malgaches pour faciliter un retour rapide et consensuel à la légalité, conformément aux décisions et instruments pertinents de l'UA. Dans l'intervalle, la Conférence **APPELLE** à l'intensification des efforts pour la mise en œuvre effective des sanctions ciblées imposées par le CPS, conformément aux décisions

*Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010*

adoptées lors de ses réunions tenues respectivement le 19 février et le 17 mars 2010;

6. **SE FÉLICITE** de la signature à Moroni, le 16 juin 2010, de l' «Accord pour la Gestion de la période intérimaire» par le Président de l'Union et les Gouverneurs des Iles autonomes de Ngazidja, d'Anjouan et de Mohéli. La Conférence **DEMANDE INSTAMMENT** aux parties comoriennes d'œuvrer de bonne foi à la mise en œuvre scrupuleuse de cet Accord, y compris l'organisation, dans les délais prévus, des élections harmonisées du Président de l'Union et des Gouverneurs des Iles autonomes et la passation des pouvoirs entre le Président élu et le Président sortant, et **EXHORTE** la communauté internationale à apporter l'appui financier et technique nécessaire à l'aboutissement de tout le processus;
7. **RÉAFFIRME SON SOUTIEN TOTAL** au Gouvernement fédéral de transition de Somalie (TFG) et **CONDAMNE FERMEMENT** les attaques et autres actes de violence perpétrés par Al Shabaab et d'autres groupes terroristes contre le TFG, la population somalienne et la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM). La Conférence **CONDAMNE, EN OUTRE**, les attaques terroristes revendiquées par Al Shabaab, perpétrées le 11 juillet 2010, à Kampala, contre des civils innocents. La Conférence **DEMANDE** aux États membres et à l'ensemble de la communauté internationale d'isoler et de prendre toutes les mesures requises contre les individus, entités et États engagés dans des actes terroristes et dont l'action sape le processus de paix et de réconciliation en Somalie, ainsi que la stabilité régionale et la sécurité internationale ;
8. **ENCOURAGE** les Institutions fédérales de transition (TFIs) à renforcer leur cohésion et à œuvrer résolument à la réconciliation nationale et à l'unité entre les Somaliens, conformément à l'Accord de Djibouti d'août 2009. A cet égard, la Conférence **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** la signature et la mise en œuvre de l'Accord conclu à Addis-Abéba, le 15 mars 2010, entre le TFG et Ahlu Sunna Wal Jamma'a, ainsi que l'Accord signé avec la région somalienne du Puntland le 12 avril 2010 ;
9. **EXPRIME ENCORE UNE FOIS SA GRATITUDE** aux pays contributeurs de troupes à l'AMISOM, à savoir l'Ouganda et le Burundi, pour leur contribution inestimable à la paix en Somalie et pour les sacrifices consentis. La Conférence **ENCOURAGE** les efforts en cours pour renforcer les capacités des forces de sécurité somaliennes et **ENTÉRINE** les décisions contenues dans le communiqué adopté par la quinzième session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), tenue à Addis Abéba, le 5 juillet 2010. La Conférence **DONNE MANDAT** à la Commission d'entamer la planification des nouvelles phases du déploiement de l'AMISOM, avec l'appui de la FAA, une fois qu'elle sera opérationnelle;
10. **RECONNAIT EN OUTRE** l'impératif d'un engagement politique en Somalie et **DEMANDE** au Président de la Commission de désigner une personnalité de haut

*Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010*



niveau pour renforcer l'appui de la communauté internationale et l'attention qu'elle porte à la Somalie, ainsi que l'adoption de mesures pour assurer la participation de la population dans la gouvernance, afin d'élargir les bases de la légitimité du TFG. La Conférence **AFFIRME** que le processus de Djibouti reste la seule base pour les efforts de paix et de réconciliation en Somalie, et **EXHORTE** le TFG à poursuivre les efforts qu'ils a initiés pour élargir sa base politique, dans le contexte de la légitimité des TFIs, en y incluant tous ceux qui font le choix sincère de la paix et renoncent à la violence. La Conférence **EN APPELLE** à tous les acteurs en Somalie pour qu'ils appuient et renforcent les activités visant à garantir des moyens de subsistance à la population somalienne. La Conférence **RÉITÈRE SON APPEL** à la communauté internationale et au Conseil de sécurité des Nations Unies en particulier, pour qu'ils jouent le rôle qui leur revient, y compris la transformation de l'AMISOM en une mission de paix des Nations Unies, et à mobiliser des ressources qui soient à la hauteur des défis auxquels la Somalie et la région sont confrontées ;

11. **RÉITÈRE SA PRÉOCCUPATION** face à l'impasse persistante dans le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et Réaffirme la disponibilité de l'UA à aider les deux pays à surmonter l'impasse actuelle à travers le dialogue et à normaliser leurs relations ;
12. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** la signature, grâce aux efforts de médiation de l'Emir du Qatar, d'un Accord entre Djibouti et l'Érythrée, par lequel les deux pays ont décidé de résoudre leur différend frontalier par la médiation et des moyens pacifiques. La Conférence **DEMANDE** la mise en œuvre scrupuleuse de cet Accord et **EXPRIME L'ESPOIR** que ce développement aura un impact positif sur la situation d'ensemble dans la Corne de l'Afrique, à travers des efforts soutenus et cohérents, entrepris de bonne foi ;
13. **SE FÉLICITE** de la poursuite des efforts visant à consolider la paix au Burundi et **SOULIGNE**, à cet égard, l'importance que revêt le parachèvement du processus électoral, qui a commencé en mai et devrait se conclure en septembre 2010. La Conférence **LANCE UN APPEL PRESSANT** à l'ensemble des acteurs politiques pour qu'ils tirent les leçons des élections communales et présidentielles tenues respectivement les 21 mai et 28 juin 2010, et œuvrent ensemble à l'approfondissement du processus démocratique, notamment en prenant part aux élections à venir et en contribuant au bon fonctionnement des Institutions. La Conférence **SE FÉLICITE** également des progrès qui continuent à être enregistrés dans la consolidation de la paix en République démocratique du Congo (RDC). La Conférence **SOULIGNE L'IMPORTANT** que revêt la mise en œuvre rapide des recommandations de la Mission pluridisciplinaire de l'UA qui s'est rendue en RDC et au Burundi en janvier et février 2010, telles qu'entérinées par le CPS lors de sa 230<sup>ème</sup> réunion tenue les 27 et 31 mai 2010 ;
14. **SE FÉLICITE** de la tenue pacifique et réussie des élections générales au Soudan, malgré les défis auxquels le processus a été confronté, et **ENCOURAGE** les

*Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010*

parties soudanaises à redoubler d'efforts, en vue de la transformation démocratique de leur pays, conformément à la vision articulée dans l'Accord de paix global de 2005 ;

15. **NOTE** que l'Accord de paix global entre dans sa phase finale de mise en œuvre, qui aboutira à la tenue, en janvier 2011, du référendum d'autodétermination au Sud Soudan et du référendum à Abyei. La Conférence **SOULIGNE** l'importance cruciale du partenariat entre le NCP et le SPLM, et les **EXHORTE**, en consultation avec les autres parties prenantes, à résoudre rapidement les questions en suspens dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, en particulier la question d'Abyei, les modalités d'organisation des consultations populaires dans les États du Nil Bleu et du Sud Kordofan et l'achèvement de la démarcation de la frontière Nord-Sud ;
16. **EXHORTE EN OUTRE** les parties à œuvrer à l'aboutissement des négociations sur les questions et arrangements post-référendaires sur la base du Protocole d'Accord de Mekelle du 22 juin 2010 et des conclusions de la « Session de présentation (*Exposure Session*) », tenue à Juba, les 19 et 20 juillet 2010, pour promouvoir durablement la paix, une coopération étroite entre le Nord et le Sud et la protection des droits de tous les citoyens, indépendamment des résultats du référendum sur l'autodétermination. La Conférence **EXPRIME LE SOUTIEN TOTAL DE L'UA** aux efforts déployés par les parties soudanaises, ainsi que son engagement, en tant que garant de l'Accord de paix global, à respecter les résultats du référendum d'autodétermination au Sud Soudan et à en faciliter la mise en œuvre;
17. **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face à la récente dégradation de la situation sécuritaire au Darfour, et **DEMANDE** à toutes les parties de faire preuve de retenue et de s'abstenir de toute action susceptible de compliquer davantage la situation. La Conférence **ENCOURAGE** les parties au processus de Doha, conduit par le Médiateur en chef conjoint UA-Nations Unies, avec l'assistance du Gouvernement du Qatar, à intensifier leurs efforts pour réaliser davantage de progrès, et **EXHORTE** les Mouvements qui ne participent pas aux pourparlers de Doha à se joindre au processus dans les meilleurs délais. La Conférence **EXPRIME SON SOUTIEN TOTAL** à la tenue rapide, au Darfour, de la Conférence Darfour-Darfour, telle qu'envisagée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan, et **INVITE** toutes les parties concernées à apporter l'assistance et la coopération nécessaires ;
18. **SE FÉLICITE** du travail accompli par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA depuis sa création, en octobre 2009, en particulier le soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, les négociations sur les questions et les arrangements post-référendaires et la recherche d'une solution globale et inclusive au conflit du Darfour. La Conférence **SOULIGNE** l'importance d'une coordination efficace au niveau international et sur le terrain, en vue d'appuyer les efforts des parties soudanaises. A cet égard, la Conférence **ACCUEILLE AVEC**

Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010



**SATISFACTION** la mise en place du Forum consultatif sur le Soudan, co-présidé par l'UA et les Nations Unies, qui a tenu sa première réunion à Khartoum le 17 juillet 2010;

19. **SE FÉLICITE EN OUTRE** de la consolidation du processus de normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan, et **FÉLICITE** les deux parties pour les mesures prises à cet effet, ainsi que les deux Chefs d'État pour leur vision et leur *leadership* ;
20. **NOTE AVEC PRÉOCCUPATION** les retards enregistrés dans la mise en œuvre du calendrier électoral en République centrafricaine (RCA), ainsi que dans l'exécution du programme DDR. La Conférence **EXPRIME EN OUTRE SA PRÉOCCUPATION** face à la poursuite des activités de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) en RCA. La Conférence **EN APPELLE** aux parties centrafricaines pour qu'elles œuvrent à la tenue **rapide des élections**, et **DEMANDE** à la communauté internationale d'apporter l'appui nécessaire ;
21. **DEMANDE** à la Commission, dans le cadre du Plan d'Action de Tripoli, d'organiser, aussi rapidement que possible, des consultations orientées vers l'action entre les pays affectés par les activités de la LRA et toutes autres parties intéressées, en vue de faciliter une action régionale coordonnée face à la menace que représente ce groupe ;
22. **EXHORTE** les parties ivoiriennes à tout mettre en œuvre, avec l'aide du Facilitateur, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, pour appliquer scrupuleusement les dispositions de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires, afin de créer les conditions propices à la tenue rapide des élections qui devront parachever le processus de sortie de crise ;
23. **PREND NOTE** du calendrier de la transition et du processus de retour à l'ordre constitutionnel, tel que défini par les autorités de fait au Niger, en consultation avec les parties nigériennes, et **DEMANDE** à tous les acteurs nigériens d'en assurer la mise œuvre scrupuleuse. La Conférence **LANCE UN APPEL aux États membres et à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils apportent l'appui requis pour la bonne conduite du processus de transition, en particulier les élections, ainsi que l'assistance nécessaire pour faire face à la situation de pénurie alimentaire que connaît le Niger** ;
24. **SE FÉLICITE** de la tenue, le 27 juin 2010, du 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle en Guinée, et **SOULIGNE** l'impératif de l'organisation rapide du 2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle, puis du scrutin législatif. La Conférence **FÉLICITE** le Président de la Transition et la CEI pour les efforts déployés, les **ENCOURAGE** à persévérer dans leur détermination, et **MET EN GARDE** contre toute tentative de remise en cause des progrès accomplis et du processus électoral. La Conférence **INVITE** les États membres et les partenaires internationaux à continuer à apporter leur appui au parachèvement du processus de transition en cours en Guinée, ainsi qu'à la

Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010

réforme du secteur de la défense et de la sécurité et au relèvement économique du pays ;

25. **SE FÉLICITE** de la tenue à Bruxelles, les 14 et 15 juin 2010, sous l'égide de l'Union européenne, de la Table ronde des partenaires de la Mauritanie, et **ENCOURAGE** les partenaires concernés à libérer rapidement les fonds promis. La Conférence **EXHORTE** les parties mauritaniennes à promouvoir de bonne foi le dialogue politique, conformément à l'Accord-cadre de Dakar;
26. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** face aux événements survenus en Guinée Bissau, le 1<sup>er</sup> avril 2010, qui constituent une atteinte à l'ordre constitutionnel, et **CONDAMNE** l'interférence continue de l'Armée dans le fonctionnement des institutions démocratiques. La Conférence **SOULIGNE L'IMPORTANT** que revêt la mise en œuvre effective de la réforme du secteur de la sécurité et **DEMANDE** aux Commissions de l'UA et de la CEDEAO d'accélérer les préparatifs en vue du déploiement rapide de la mission de stabilisation prévue par le Plan d'action de Tripoli;
27. **RÉITÈRE SA VIVE PRÉOCCUPATION** face à la persistance et à l'extension de la piraterie maritime, qui constitue un crime international aux termes des instruments internationaux pertinents, y compris la résolution 1918(2010), et **SE FÉLICITE** de la tenue, à Addis-Abéba, les 6 et 7 avril 2010, d'un atelier sur la sécurité et la sûreté maritimes. La Conférence **APPORTE SON APPUI** aux efforts que déploie la Commission en vue de la mise en œuvre des conclusions de cet atelier, y compris l'élaboration d'une stratégie continentale pour la gestion du domaine maritime du continent et la mise à contribution de la FAA dans les efforts de promotion de la sécurité et de la sûreté maritimes, et **SOULIGNE**, dans ce contexte, l'importance d'une protection adéquate de l'espace maritime africain, en particulier celui des États insulaires, contre le crime organisé, la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques. La Conférence **RÉITÈRE SON APPEL**, tel que contenu dans le Plan d'action de Tripoli, pour la tenue, sous les auspices des Nations Unies, d'une Conférence pour élaborer une Convention internationale sur la piraterie ;
28. **RÉITÈRE** la nécessité d'efforts continus et soutenus pour faire face au fléau du terrorisme, **SE FÉLICITE** de la tenue de la 4<sup>ème</sup> réunion des points focaux du Centre africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), et **APPELLE** à une coopération renforcée entre les États membres, conformément aux instruments pertinents de l'UA. La Conférence **DEMANDE** à la Commission de soumettre rapidement au CPS de nouvelles mesures destinées à rehausser l'efficacité de l'action collective africaine contre le phénomène du terrorisme, y compris des mesures appropriées en matière d'entraide judiciaire et pénale et d'élimination des sources de financement des groupes terroristes, dont le versement de rançons dans des situations de prises d'otages;

Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010

29. **SE FÉLICITE** des efforts que déploie la Commission pour développer un cadre d'action et des directives de l'UA sur la protection des civils dans les opérations de soutien à la paix, conformément au Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité et aux autres instruments pertinents de l'UA. A cet égard, la Conférence **PREND NOTE** de l'organisation par la Commission, à Addis-Abéba, avec l'aide du Gouvernement australien et du Centre d'excellence Asie-Pacifique sur les relations civilo-militaires, d'un atelier sur la question, et **DEMANDE** à la Commission de poursuivre ses efforts et de faire rapport aux instances compétentes de l'UA pour leur permettre de prendre les décisions requises sur la base des instruments pertinents de l'UA.
30. **SE FÉLICITE** du partenariat en cours de développement entre le CPS, d'un côté, et le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne, de l'autre, y compris la tenue à New York, le 9 juillet 2010, de la 4<sup>ème</sup> réunion consultative annuelle entre le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations Unies, et **APPELLE** à la mobilisation de la communauté internationale dans son ensemble en appui à la mise en œuvre de solutions africaines aux problèmes africains;
31. **SE RÉJOUIT** du niveau atteint dans la mise en œuvre opérationnelle de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et **ENCOURAGE** les CER /MR, ainsi que tous les États membres, à renforcer et à accroître leur contribution pour réunir les conditions du succès des efforts africains en matière de promotion de la paix et de la sécurité;
32. **DEMANDE** à la Commission de poursuivre et d'intensifier son action en vue de la mise en œuvre diligente et intégrale de la Déclaration et du Plan d'Action de Tripoli, y compris en ce qui concerne les objectifs de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique.



2010

# Decision on the Report of the Peace and Security Council on Its Activities and the State of Peace and Security in Africa Assembly/Au/6(Xv)

The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1176>

*Downloaded from African Union Common Repository*